



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 2 mai 2024

Réunion restreinte informatique du 2 mai 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Maxime RINIÉ, Jean-Louis MAZZEO
Invité : Damien ENGEL

Objet : Barrages d'accessions

Féminine R1

Le match de barrage opposera les équipes classées premières de chacun des 2 groupes de R1F (ou suivantes en cas de non-respect des obligations fédérales notamment, soit une équipe par groupe), selon les modalités qui suivent :

- Terrain de l'une des 2 équipes, après tirage au sort

Suite au tirage au sort effectué en date du 1er mai à l'occasion du match de « Rêve » de la Coupe du Grand Est, la Commission confirme l'organisation du match de barrage pour participer à la Phase d'Accession Nationale dans le championnat D3 Féminine comme suit :

Dimanche 19 mai 2024 à 15h : Barragiste du groupe A – Barragiste du groupe B

R1 seniors

L'équipe accédante sera déterminée à l'issue de 3 matchs de barrage, entre les trois équipes, éligibles à la montée en National 3. Seules les équipes classées à la première place de leur groupe peuvent participer aux barrages.

Sachant que le perdant du 1er match jouera obligatoirement le 2ème match contre l'exempt de la 1^{ère} journée et que chaque équipe devra recevoir une fois.

Suite au tirage au sort effectué en date du 1er mai à l'occasion du match de « Rêve » de la Coupe du Grand Est, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en National 3 :

Barrage 1 – Dimanche 9 juin 2024 à 15h : 1^{er} groupe A – 1^{er} groupe C

Si vainqueur du Barrage 1 = 1^{er} groupe A

Barrage 2 – Dimanche 16 juin 2024 à 15h : 1^{er} groupe C – 1^{er} groupe B

Barrage 3 – Dimanche 23 juin 2024 à 15h : 1^{er} groupe B – 1^{er} groupe A

Si vainqueur du Barrage 1 = 1^{er} groupe C

Barrage 2 – Dimanche 16 juin 2024 à 15h : 1^{er} groupe B – 1^{er} groupe A

Barrage 3 – Dimanche 23 juin 2024 à 15h : 1^{er} groupe C – 1^{er} groupe B

Pour rappel, chaque match devra obligatoirement désigner un vainqueur ; s'il y a match nul à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera organisée directement.

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN